

[Français]

ON DEMANDE POURQUOI LE PREMIER MINISTRE N'A PAS SAISI UNE OCCASION POUR DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CANADIENS

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a pas répondu à la première question posée par mon collègue. Il a demandé pourquoi, dans le texte de la lettre au Président des États-Unis le 2 juin, il n'a pas soulevé ni la question du bois de sciage, du bois d'oeuvre, du bois mou, ni la question des emplois perdus ici, au Canada. Alors, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas saisi cette occasion de défendre les intérêts des travailleurs canadiens au lieu de simplement raccommo-der, si vous voulez, ses relations personnelles avec le Président des États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a raison. J'ai oublié la première partie de la question du député de Winnipeg—Fort Garry, et je m'en excuse. La réponse est la suivante: Nous avons ici un système aux États-Unis qui est quasi judiciaire. C'est impossible en vertu de la loi américaine pour le Président des États-Unis d'intervenir dans ce processus. C'est pour cette raison que nous n'avons pas fait une intervention politique par l'entremise du premier ministre en ce qui concerne une situation où il est défendu au Président des États-Unis d'intervenir.

● (1120)

[Traduction]

LE TEXTE DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, nous savons évidemment que le secrétaire au Commerce aurait pu rejeter la pétition.

M. Gray (Windsor-Ouest): Il en a le pouvoir; il aurait pu dire non.

M. Johnston: A part cela, je voudrais savoir deux choses. Premièrement, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait-il approuvé le texte de la lettre obséquieuse du 2 juin? Deuxièmement, le ministre s'accorde-t-il avec nous pour dire qu'elle était singulièrement déplacée et qu'elle s'attachait davantage à réparer la relation personnelle entre le premier ministre et le président des États-Unis qu'à protéger les intérêts des Canadiens?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la lettre était mieux écrite que certains livres que j'ai lus.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Dites-le en riant, Joe.

M. Rodriguez: Allez vous faire voir, Joe!

M. Clark (Yellowhead): Si j'ai bien compris, la question portait sur les raisons pour lesquelles le premier ministre n'a

Questions orales

pas entrepris de démarches précises, de démarches politiques, auprès d'un président que les lois de son pays empêchent d'intervenir en pareil cas.

M. Broadbent: Approuvez-vous la lettre?

M. Clark (Yellowhead): Cette action a été entreprise parce que le président a les mains liées en pareil cas. Le gouvernement du Canada a épuisé toutes les options qui s'ouvraient à lui. Nous avons clairement exprimé les préoccupations du Canada. Nous avons débattu notre cause du point de vue juridique.

M. Johnston: Avez-vous toutefois approuvé la lettre?

M. Clark (Yellowhead): Nous avons entrepris des démarches par la voie diplomatique. Nous sommes exceptionnellement allés jusqu'à envoyer l'ambassadeur du Canada . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa.

LA TENEUR DE LA LETTRE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le ministre vient de révéler plus qu'il ne voulait en essayant de prétendre il y a une minute qu'il s'agissait d'un système judiciaire et que le premier ministre ne devait par conséquent pas intervenir. Il sait que le secrétaire du Commerce a déjà rejeté 2 p. 100 des décisions de ce genre. Il sait que notre ambassadeur a fait un appel il n'y a pas plus de 48 heures. Voici la question que je veux poser au ministre. Dans la lettre extrêmement égoïste que notre premier ministre a écrite au président des États-Unis quatre jours avant que la décision ne soit prise, pourquoi le premier ministre se plaint-il du tort personnel qu'il a subi au lieu de défendre la cause des 300,000 travailleurs canadiens de ce secteur?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis certain que ce n'est pas voulu, mais le député déforme la vérité en ce qui concerne les requêtes visant à faire instaurer des droits compensateurs aux États-Unis. Il est vrai qu'une très faible proportion des décisions—le député a dit 2 p. 100, si je ne m'abuse—ont été écartées pour des raisons d'ordre juridique. C'est un système quasi judiciaire. Le Canada a protesté par la voie légale normale. Nous avons en outre chargé notre ambassadeur qui est, par ailleurs je le signale au député, un expert en droit international, de manifester à nouveau notre mécontentement. Nous ne pouvions pas aller plus loin compte tenu du système.

Nous avons par ailleurs exprimé à plusieurs reprises, dans les lignes autorisées par ce système, nos inquiétudes politiques, en évitant de risquer une riposte contre le Canada. Nous avons fait ce que le système nous permettait de faire.